

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : NT17D26A

Mission réalisée le 17/04/2026



PROPRIÉTAIRE

Monsieur MINISTERE DE L'INTERIEUR -
SGAMI SUD

4 Chemin de Bordeblanque
31770 COLOMIERS

BIEN CONCERNÉ

Commissariat de Police
Commissariat de Police
50 boulevard alsace lorraine
82000 MONTAUBAN

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Arrêté du 16/07/2019 ;

Articles R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du Code du Travail issu du Décret 2017-899 du 9 mai 2017 modifié par le Décret 2019-251 du 27 mars 2019. Norme NF X 46-020 d'août 2017

Numéro de rapport	NT17D26A A
Propriétaire	Monsieur MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD
Donneur d'ordre	Monsieur MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD
Adresse de l'immeuble	Commissariat de Police 50 boulevard alsace lorraine 82000 MONTAUBAN
Bâtiment ou installation	Commissariat de Police
Date de la commande	17/04/2026
La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage	17/04/2026
Date d'émission du rapport de repérage	23/04/2026
Référence du programme de travaux défini par le donneur d'ordre	

Signataire du rapport

Signature et Visa


SUD IMMO DIAG
37 Chemin de Fournaulis - 31170 TOURNEFEUILLE
Tél. 05 61 86 36 93 - contact@sudimmodiag.fr
505 362 968 00033 RCS Toulouse

Opérateur de repérage :

THIBON Nicolas
SUD IMMO DIAG
Le 23/04/2026

Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériau et produit contenant de l'amiante.

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés
--

Néant

Exclusions

Néant

Amiante avant travaux



SOMMAIRE

SIGNATAIRE DU RAPPORT	1
CONCLUSIONS	1
DESCRIPTION DE LA MISSION	4
OBJET DE LA MISSION :	4
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES :	4
IDENTIFICATION COMPLETE DE L'IMMEUBLE CONCERNE :	4
IDENTIFICATION DU BATIMENT CONCERNE :	4
PROGRAMME DE TRAVAUX	4
CADRE DE LA MISSION DE REPERAGE.....	5
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) :	5
PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES / LOCAUX A INVESTIGUER	5
PROGRAMME DE REPERAGE	5
RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES	6
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	6
DATES ET NATURE DES VISITES SUR SITE	6
ÉCARTS, ADJONCTIONS, SUPPRESSIONS PAR RAPPORT AUX NORMES EN VIGUEUR CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME NF X 46-020	6
CONDITIONS D'INACCESSIBILITE OU D'IMPOSSIBILITE DE REALISER DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES	6
LISTE DES ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES	6
RESULTATS DU REPERAGE	7
RESULTATS DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE :	7
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES.....	8
RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE CONCERNE PAR LA MISSION DE REPERAGE	9
ANNEXE : FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	10
ANNEXE : PLANS ET/OU CROQUIS.....	14
ANNEXE : PROCES VERBAUX D'ANALYSE.....	17

1 Description de la mission

1.1 Objet de la mission :

Le repérage de l'amiante avant travaux dans les immeubles bâtis, défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du code du travail et définis par le donneur d'ordre.

Références de l'ordre de mission : **NT17D26A**

1.2 Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :

Propriétaire de l'immeuble :	MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD
Demeurant :	4 Chemin de Bordeblanque 31770 COLOMIERS
Représenté par :	
Commanditaire du repérage :	Monsieur MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD
Opérateur ayant réalisé le repérage :	Monsieur THIBON Nicolas
Nom et adresse de l'entreprise :	SUD IMMO DIAG 37 chemin de Fournaulis 31170 TOURNEFEUILLE
N° de Siret :	50538296000035
RCP-compagnie-n° de police :	AXA France IARD - 10774280704

1.3 Identification complète de l'immeuble concerné :

Dénomination :	Commissariat de Police
Adresse complète :	50 boulevard alsace lorraine 82000 MONTAUBAN
Référence Cadastre :	NC

1.4 Identification du Bâtiment concerné :

Date du PC ou date de construction :	Permis de Construire : Antérieur au 1er janvier 1949	Construction : Antérieur au 1er janvier 1949
Fonction principale du bâtiment :	Commissariat de Police	
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné :		

2 Programme de Travaux

Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :

Intitulé
Passage de réseau en sous-face de plafond sur les pièces du sous-sol citées dans le rapports et création de puits de jours sur la toiture-terrasse.

3 Cadre de la mission de repérage

3.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

Parties d'immeuble concernées / Locaux à investiguer

Parties d'immeuble concernées ou Locaux à investiguer	Etage	N° du local
Toiture terrasse	1er	1
Archives	S.Sol	2
Local	S.Sol	3
Vestiaires féminins	S.Sol	4
Stockage	S.Sol	5
Garage	S.Sol	6
Locaux de suretés	RDC	7

Programme de repérage

Liste des composants et parties de composants à inspecter découlant du programme des travaux, conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 :

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou Produit	Commentaire
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités			
Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés...), écrans de semi indépendance, pare-vapeur	P	
	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés...)	P	
3 - Parois verticales intérieures			
Murs et cloisons maçonnés	Plâtre mural + peinture	P	
4 - Plafonds et faux plafonds			
Plafonds	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M	

Pour information : tout élément de la construction en contact avec un matériau ou produit contenant de l'amiante est susceptible d'être pollué. Cependant, les "matériaux et produits pollués" n'entrent pas dans le champ d'application de notre mission de repérage.

En effet, comme indiqué ci-dessus la mission de recherche se rapporte aux matériaux manufacturés dans lesquelles l'amiante a été ajouté à la fabrication ou lors de la mise en œuvre (liste de produits amianté, ED 1475, INRS) ou aux matériaux naturels tels que les granulats et n'inclut pas les traces d'amiante résiduel et les contaminations." (Extrait note DGT du 05-12-217).

En outre, dans cette note du 5 décembre 2017 destinée à l'ensemble des services de l'Inspection du Travail, la Direction Générale du Travail (DGT) précise que le champ réglementaire des interventions de type "sous-section 4" couvre "toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante". Sont notamment intégrés dans cette définition "les travaux portant sur des matériaux, équipements, matériels ou articles contaminés par des poussières d'amiante".

La DGT cite en exemple "la dépose manuelle et sous humidification d'un isolant situé sous toiture qui a été pollué par des fibres d'amiante émises par la couverture en fibrociment". Elle précise que "peu importe que le donneur d'ordre ait prévu d'en déposer une partie seulement ou la totalité". Ces travaux ne peuvent être aucunement qualifiés d'intervention de type "sous-section 3".

3.2	Rapports précédemment réalisés
Néant	

4 Conditions de réalisation du repérage

4.1 Dates et Nature des visites sur site

Date	Objet
17/04/2026	Pré-visite
17/04/2026	Sondages et prélèvements

4.2 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur Conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020

Néant

4.3 Conditions d'inaccessibilité ou d'impossibilité de réaliser des investigations approfondies

Néant

4.4 Liste des Zones présentant des Similitudes d'Ouvrages

Dans le cadre de la mission de repérage, l'opérateur de repérage a défini les Zones Présentant des Similitudes d'Ouvrages suivantes :

Z001 : Plafonds Enduit de jointoiement murs et plafond (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
Archives	Plafonds n°1	Enduit de jointoiement murs et plafond	Résultat d'analyse (P006)	
Local	Plafonds n°1	Enduit de jointoiement murs et plafond	Résultat d'analyse (P006)	
Vestiaires féminins	Plafonds n°1	Enduit de jointoiement murs et plafond	Résultat d'analyse (P006)	
Stockage	Plafonds	Enduit de jointoiement murs et plafond	Résultat d'analyse (P006)	
Garage	Plafonds n°2	Enduit de jointoiement murs et plafond	Résultat d'analyse (P006)	

Amiante avant travaux



Z002 : Murs et cloisons maçonnés Enduit de débullage (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
Archives	Murs et cloisons maçonnés	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P007)	
Local	Murs et cloisons maçonnés	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P007)	
Vestiaires féminins	Murs et cloisons maçonnés n°2	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P007)	
Stockage	Murs et cloisons maçonnés	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P007)	
Garage	Murs et cloisons maçonnés	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P007)	

Z003 : Plafonds Enduit de débullage (continue : NON)

Localisation	Désignation	Matériau ou Produit identifié	critère de décision + réf. prélèv.	(Sondage) Référence
Archives	Plafonds n°2	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P008)	
Local	Plafonds n°2	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P008)	
Vestiaires féminins	Plafonds n°2	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P008)	
Stockage	Plafonds	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P008)	
Garage	Plafonds n°3	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P008)	

5 Résultats du repérage

5.1 Résultats de l'Analyse Documentaire :

Titre	Référence
Programme de travaux	
Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Rapport N° : 26717563/S1/1/AM-RTV_V1

5.2 Liste des matériaux et produits repérés

Local	Etage	Zone	Elément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (oui/non)	Estimation de la quantité
Toiture terrasse	1er		Étanchéité de toiture terrasse n°1	Parties planes : revêtements bitumineux supérieur	Résultat d'analyse (P001)	Non	
			Étanchéité de toiture terrasse n°2	Parties planes : film tressé blanc	Résultat d'analyse (P002)	Non	
			Étanchéité de toiture terrasse n°3	Parties planes : isolant	Résultat d'analyse (P003)	Non	
			Étanchéité de toiture terrasse n°4	Parties planes : revêtements bitumineux inférieur	Résultat d'analyse (P004)	Non	
Archives	S.Sol		Plafonds n°1	Enduit de jointoiement murs et plafond	Résultat d'analyse (P006)	Non	
			Murs et cloisons maçonnés	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P007)	Non	
			Plafonds n°2	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P008)	Non	
Local	S.Sol		Plafonds n°1	Enduit de jointoiement murs et plafond	Résultat d'analyse (P006)	Non	
			Murs et cloisons maçonnés	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P007)	Non	
			Plafonds n°2	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P008)	Non	
			Murs et cloisons maçonnés	Peinture murale bleue	Résultat d'analyse (P012)	Non	
Vestiaires féminins	S.Sol		Plafonds n°1	Enduit de jointoiement murs et plafond	Résultat d'analyse (P006)	Non	
			Murs et cloisons maçonnés n°2	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P007)	Non	
			Plafonds n°2	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P008)	Non	
			Murs et cloisons maçonnés n°1	Peinture blanche sur béton	Résultat d'analyse (P011)	Non	
			Plafonds n°1	Plâtre plafond + peinture	Résultat d'analyse (P010)	Non	
Stockage	S.Sol		Murs et cloisons maçonnés	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P007)	Non	
			Plafonds	Enduit de jointoiement murs et plafond	Résultat d'analyse (P006)	Non	
			Murs et cloisons maçonnés	Enduit ciment peint	Résultat d'analyse (P009)	Non	
			Plafonds	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P008)	Non	
Garage	S.Sol		Plafonds n°1	Flocage	Résultat d'analyse (P005)	Non	
			Plafonds n°2	Enduit de jointoiement murs et plafond	Résultat d'analyse (P006)	Non	
			Murs et cloisons maçonnés	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P007)	Non	
			Plafonds n°3	Enduit de débullage	Résultat d'analyse (P008)	Non	
Locaux de suretés	RDC		Plafonds	Enduit de débullage	Document consulté (Rapport N° : 26717563/S1/1/AM-RTV_V1 de la société VERITAS)	Non	

Amiante avant travaux



Commentaire :

Néant

5.3	Rappel des obligations du propriétaire concerné par la mission de repérage
------------	---

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

ANNEXE : Fiches d'identification et de cotation

PRELEVEMENT : P001

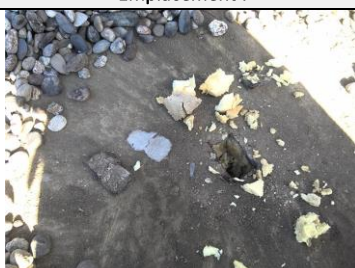
Emplacement :



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD (Monsieur)	NT17D26A	1er - Toiture terrasse Étanchéité de toiture terrasse n°1
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
THIBON Nicolas	17/04/2026	Parties planes : revêtements bitumineux supérieur
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P002

Emplacement :



Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD (Monsieur)	NT17D26A	1er - Toiture terrasse Étanchéité de toiture terrasse n°2
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
THIBON Nicolas	17/04/2026	Parties planes : film tressé blanc
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

Amiante avant travaux

PRELEVEMENT : P003		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD (Monsieur)	NT17D26A	1er - Toiture terrasse Étanchéité de toiture terrasse n°3
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
THIBON Nicolas	17/04/2026	Parties planes : isolant
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

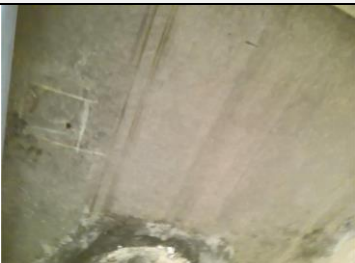
PRELEVEMENT : P004		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD (Monsieur)	NT17D26A	1er - Toiture terrasse Étanchéité de toiture terrasse n°4
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
THIBON Nicolas	17/04/2026	Parties planes : revêtements bitumineux inférieur
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P005		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD (Monsieur)	NT17D26A	S.Sol - Garage Plafonds n°1
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
THIBON Nicolas	17/04/2026	Flocage
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

Amiante avant travaux

PRELEVEMENT : P006		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD (Monsieur)	NT17D26A	S.Sol - Stockage Plafonds
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
THIBON Nicolas	17/04/2026	Enduit de jointoiement murs et plafond
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

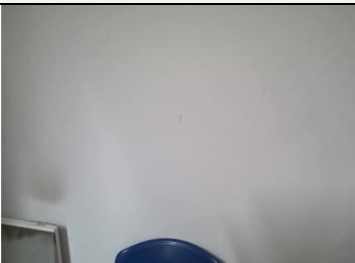
PRELEVEMENT : P007		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD (Monsieur)	NT17D26A	S.Sol - Stockage Murs et cloisons maçonnés
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
THIBON Nicolas	17/04/2026	Enduit de débullage
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P008		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD (Monsieur)	NT17D26A	S.Sol - Stockage Plafonds
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
THIBON Nicolas	17/04/2026	Enduit de débullage
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

Amiante avant travaux

PRELEVEMENT : P009		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD (Monsieur)	NT17D26A	S.Sol - Stockage Murs et cloisons maçonnés
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
THIBON Nicolas	17/04/2026	Enduit ciment peint
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P010		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD (Monsieur)	NT17D26A	S.Sol - Vestiaires féminins Plafonds n°1
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
THIBON Nicolas	17/04/2026	Plâtre plafond + peinture
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

PRELEVEMENT : P011		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD (Monsieur)	NT17D26A	S.Sol - Vestiaires féminins Murs et cloisons maçonnés n°1
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
THIBON Nicolas	17/04/2026	Peinture blanche sur béton
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

Amiante avant travaux

PRELEVEMENT : P012		
Emplacement :		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Localisation
MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD (Monsieur)	NT17D26A	S.Sol - Local Murs et cloisons maçonnés
Nom de l'opérateur	Date de prélèvement	Matériau
THIBON Nicolas	17/04/2026	Peinture murale bleue
Résultat amiante		
Absence d'amiante		

ANNEXE : Plans et/ou Croquis

Planche de repérage

Client :	MINISTERE DE
N° dossier :	NT17D26A
N° planche :	1/2 Version 0
Type :	Croquis
Date :	23/04/2026
Intervenant :	THIBON Nicolas
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics
Titre :	Sous-sol
Adresse :	Commissariat de Police 50 boulevard alsace lorraine
Secteur :	
Zone :	
Commentaire :	

Légende :

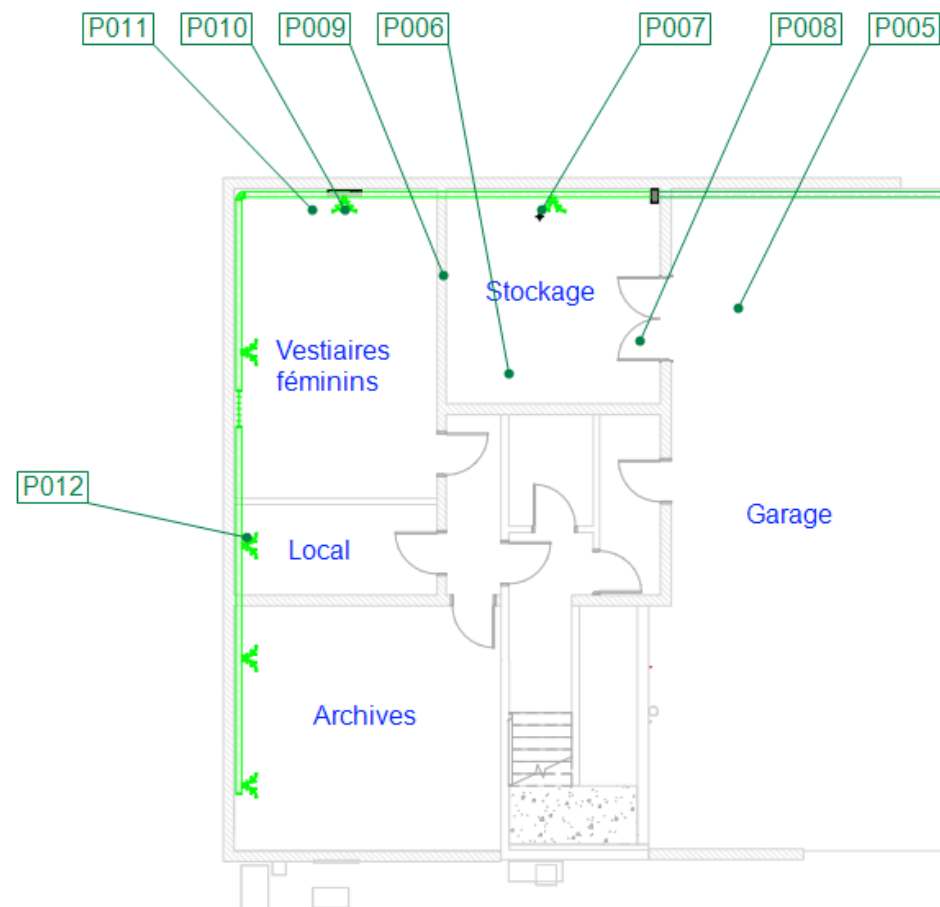
Légende :

 Matériaux ou produits contenant de l'amiante

P00X : Prélèvements contenant de l'amiante

P00X : Prélèvement ne contenant pas d'amiante

Plan de masse :



Client :	MINISTERE DE
N° dossier :	NT17D26A
N° planche :	2/2 Version 0
Type :	Croquis
Date :	23/04/2026
Intervenant :	THIBON Nicolas
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics
Titre :	Toiture terrasse
Adresse :	Commissariat de Police 50 boulevard alsace lorraine
Secteur :	
Zone :	
Commentaire :	

Légende :

Plan de masse :

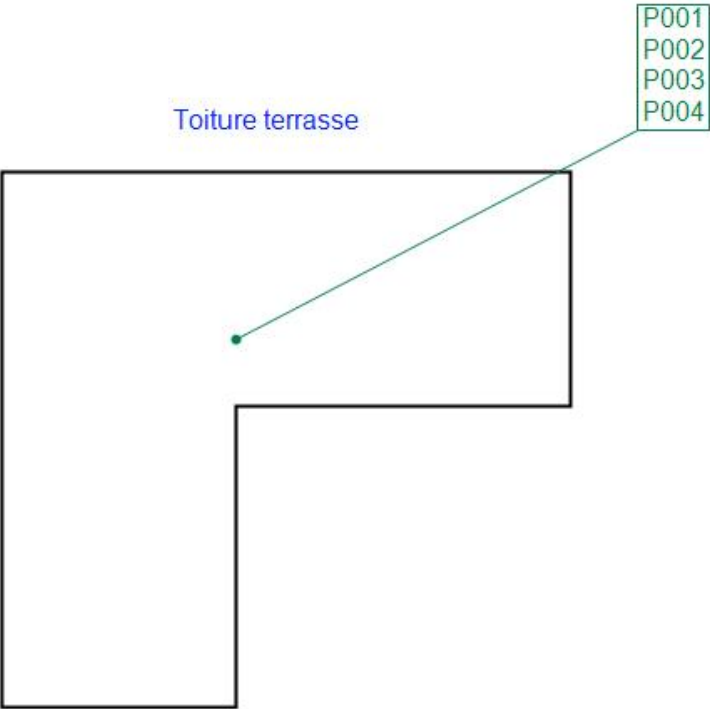
Légende :



Matériaux ou produits contenant de l'amiante

P00X : Prélèvements contenant de l'amiante

P00X : Prélèvement ne contenant pas d'amiante



ANNEXE : Procès verbaux d'analyse

PV_00720260401811414



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

SUD IMMO DIAG
Monsieur Nicolas THIBON
37 Che de Fournolis
31170 TOURNEFEUILLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-023787-01 Date d'émission de rapport : 22/04/2026 14:46 Page 1/4
Dossier N° : 26K013741 Date de réception : 20/04/2026 Date d'analyse : 21/04/2026
Référence dossier Client:
NT17D26A A - Commissariat de Police 50 boulevard alsace lorraine 82000 MONTAUBAN - MINISTERE DE L'INTERIEUR -
SGAMI SUD (Monsieur)

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P001-1er - Toiture terrasse - - Étanchéité de toiture terrasse n°1 - Parties planes : revêtements bitumineux supérieur	Matériau souple bitumineux (noir)	MET / ZD6P	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	P002-1er - Toiture terrasse - - Étanchéité de toiture terrasse n°2 - Parties planes : film tressé blanc	Matériau fibreux de type isolant (blanc) ; matériau de type poussières en traces	MET / ZD6P	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
003	P003-1er - Toiture terrasse - - Étanchéité de toiture terrasse n°3 - Parties planes : isolant	Matériau de type mousse (jaune)	MET / ZD6P	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
004	P004-1er - Toiture terrasse - - Étanchéité de toiture terrasse n°4 - Parties planes : revêtements bitumineux inférieur	Matériau souple bitumineux (noir)	MET / ZD6P	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations
rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Amiante avant travaux



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-023787-01 Date d'émission de rapport : 22/04/2026 14:46 Page 2/4
Dossier N° : 26K013741 Date de réception : 20/04/2026 Date d'analyse : 21/04/2026
Référence dossier Client :
NT17D26A A - Commissariat de Police 50 boulevard alsace lorraine 82000 MONTAUBAN - MINISTERE DE L'INTERIEUR -
SGAMI SUD (Monsieur)

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyse	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005	P005-S.Sol - Garage - - Plafonds n°1 - Flocage	Matériau friable fibreux de type flocage (blanc) ; matériau (blanc)	MET * / ZD6P	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
006	P006-S.Sol - Stockage - - Plafonds - Enduit de jointolement murs et plafond	Matériau semi-dur de type enduit (gris) (cimenteux)	MET * / ZD6P	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
007	P007-S.Sol - Stockage - - Murs et cloisons maçonnés - Enduit de débouillage	Matériau semi-dur de type enduit (gris)	MET * / ZD6P	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
008	P008-S.Sol - Stockage - - Plafonds - Enduit de débouillage	Matériau semi-dur de type enduit (gris)	MET * / ZD6P	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
009	P009-S.Sol - Stockage - - Murs et cloisons maçonnés - Enduit ciment peint	Matériau semi-dur de type enduit (gris) (cimenteux)	MET * / ZD6P	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations
rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-023787-01 Date d'émission de rapport : 22/04/2026 14:46 Page 3/4
Dossier N° : 26K013741 Date de réception : 20/04/2026 Date d'analyse : 21/04/2026
Référence dossier Client :
NT17D26A A - Commissariat de Police 50 boulevard alsace lorraine 82000 MONTAUBAN - MINISTERE DE L'INTERIEUR -
SGAMI SUD (Monsieur)

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
010 (1)	P010-S.Sol - Vestiaires féminins - - Plafonds n°1 - Plâtre plafond + peinture	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET * / ZD6P	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
011	P011-S.Sol - Vestiaires féminins - - Murs et cloisons maçonnés n°1 - Peinture blanche sur béton	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (cimenteux)	MET * / CF6U	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
012	P012-S.Sol - Local - - Murs et cloisons maçonnés - Peinture murale bleue	Matériau de type peinture (bleu) ; matériau semi-dur de type enduit (gris)	MET * / ZD6P	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)

(1) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations
rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-023787-01 Date d'émission de rapport : 22/04/2026 14:46 Page 4/4
Dossier N° : 26K013741 Date de réception : 20/04/2026 Date d'analyse : 21/04/2026

Référence dossier Client:

NT17D26A - Commissariat de Police 50 boulevard alsace lorraine 82000 MONTAUBAN - MINISTERE DE L'INTERIEUR - SGAMI SUD (Monsieur)

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0,1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Ines NOUYA
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole ".

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE

Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° NT17D26A

Attestation sur l'honneur

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Laurent DELAYRE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- *présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),*
- *ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000€ par sinistre et 500 000€ par année d'assurance),*
- *n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.*

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent DELAYRE
Gérant



Attestation d'assurance

Votre conseiller
CBT DOMBLIDES ASSURANCES EURL
CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS
293 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX
☐ 05 56 92 71 77
☐ ☐



Assurance et Banque

N° ORIAS
07 002 895 (PROTEGI ASSURANCES)
Site ORIAS www.orias.fr

SASU SUD IMMO DIAG

37 Chemin des Fournaulis
31170 TOURNEFEUILLE

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Diagnostic Immobilier

Date du courrier
5 janvier 2026

Vos références

Contrat
10774280704

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

SASU SUD IMMO DIAG

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10774280704 ayant pris effet le 01/01/2023.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités listées en Annexe C.

ANNEXE- ACTIVITES C

- ☐ Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP),
- ☐ Le Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP)
- ☐ L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante,
- ☐ Le dossier Technique Amiante (DTA),
- ☐ Le Diagnostic Amiante avant Vente, avant Location,
- ☐ Le contrôle périodique de l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA),
- ☐ Le Dossier Amiante Partie Privative (DAPP),
- ☐ Le diagnostic amiante avant travaux/démolition,
- ☐ L'état relatif à la présence de Termites,
- ☐ L'état parasitaire (Mérules, Vrilles, Lyctus),
- ☐ Information sur la présence de Mérieux (Loi Alur),
- ☐ Le diagnostic Légionelle,
- ☐ L'état de l'installation intérieure de gaz, dont ERP,
- ☐ L'état de l'installation intérieure d'électricité, dont ERP,
- ☐ La vérification initiale, et périodique gaz/électricité,
- ☐ Diagnostic assainissement collectif et non collectif,
- ☐ Le diagnostic humidité,
- ☐ La vérification de la conformité du logement aux normes de décence, et de salubrité,
- ☐ Le diagnostic accessibilité handicapé,
- ☐ Le diagnostic de la performance numérique (DPN),
- ☐ Le diagnostic Eco Prêt, Prêt à Taux Zéro, Prêt Conventionné : normes d'habitabilité,
- ☐ Le diagnostic Loi Boutin, Loi Scellier, Loi Carrez, les Constats de ROBIEN,

1/4

AXA France IARD S.A. au capital de 214 799 010 € 722 057 460 R.C.S. Nanterre TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 AXA Assurances IARD Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309 TVA intracommunautaire n° FR 14 775 699 309 Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

- ☐ Le mesurage de la surface habitable, et d'habitabilité, et PTZ,
- ☐ L'Etat des Servitudes, Risques et d'Information sur les Sols (ESRIS),
- ☐ L'état des Risques et Pollution ERP,
- ☐ Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE), et sa Mention,
- ☐ La Qualification 8731, L'Audit Energétique, bâtiment existants, et neufs y compris l'Incitatif et sa Mention et la Qualification OPQIBI 1911 (Mono Propriété et maison Individuelle),
- ☐ La Réalisation de bilans thermiques par infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge,
- ☐ La mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques,
- ☐ Les Mesures in-situ du niveau d'isolation thermique,
- ☐ L'Etude Thermique RT 2012/RE 2020, Neuf et bâtiments existants,
- ☐ La délivrance de l'attestation de la réglementation thermique RT 2012/2020,
- ☐ Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des enveloppes de bâtiment,
- ☐ Qualification 8721 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques
- ☐ Qualification 8741 : Vérifications ; et Mesures des systèmes de ventilation ; Activités de vérification, de mesures des performances et exigences pour les système de ventilation mécanique dans le résidentiel dans le neuf selon le protocole Ventilation RE 2020,
- ☐ Le Diagnostic immobilier de la Conformité, et son Attestation, à la Réglementation Environnementale RE 2020,
- ☐ L'Attestation fin de travaux RT2012 / RE2020
- ☐ L'étude thermique réglementaire RT 2005/2012/2020, et bâtiments existants,
- ☐ L'Analyse du Cycle Vie du Bâtiment (ACV),
- ☐ Les Etats des Lieux : Locatif, celui relatif à la conformité aux normes d'habitabilité dans le cadre de l'établissement d'un prêt,
- ☐ L'Etat de conformité aux normes et critères de décentes du logement, y compris la visite virtuelle 360°,
- ☐ L'Assistance à la réception de logement,
- ☐ Le Certificat de Luminosité,
- ☐ Le Diagnostic et Certificat de Décence et Salubrité, son Constat,
- ☐ L'Assistance relative à l'Autorisation préalable et à la Déclaration de Location, ainsi qu'au P permis de Diviser,
- ☐ L'Assistance à la mise en place de l'Encadrement des Loyers selon la Loi Elan,
- ☐ L'Etat des Risques Réglementés pour l'Information des Acquéreurs et des Locataires (ERRIAL),
- ☐ Le formateur, l'examineur, le certificateur diagnostic,
- ☐ L'Expertise en matière d'assurance pour le compte des assurés, près les Tribunaux, et Judiciaire,
- ☐ La détection, de l'humidité, et des fuites d'eau non destructive,
- ☐ Le diagnostic sécurité piscine,
- ☐ Le diagnostic Acoustique, Contrôles et Attestations,
- ☐ La recherche de plomb avant travaux ou démolition,
- ☐ Le diagnostic plomb dans l'eau, métaux lourds
- ☐ Le contrôle visuel après travaux plomb,
- ☐ Le conseil en économie et maîtrise de l'énergie à L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE TRAVAUX,
- ☐ Le diagnostic ascenseur,
- ☐ Le Diagnostic contrôle de sécurité des Aires de Jeux,
- ☐ Le Diagnostic et le certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans l'ancien,
- ☐ Le Diagnostic Pathologie des bâtiments, après examen technique,
- ☐ L'expertise en estimation de valeur vénale et locative, expertise amiable,
- ☐ Le Diagnostic Mâchefer avant travaux et démolition,
- ☐ L'Assistance, le Conseil, le Contrôle, la Certification de la mise en place de la modélisation numérique du bâtiment (BIM),
- ☐ La Recherche des Métaux Lourds,
- ☐ Le Diagnostic dans le cadre du classement en meublé,
- ☐ Le Conseil et l'Assistance à l'adaptation du Logement au Vieillessement et la Dépendance,
- ☐ L'Audit Energétique Mention,
- ☐ Le diagnostic Radon,
- ☐ Le diagnostic Géothermie G,
- ☐ Le Diagnostic Acoustique
- ☐ Le diagnostic amiante avant travaux/démolition, sans préconisation de travaux
- ☐ Le diagnostic de repérage de l'amiante sur les navires, et sur les matériels roulants ferroviaires,

2/4

AXA France IARD S.A. - au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n°FR 14 722 057 460 • AXA Assurances IARD Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n°FR 39 775 699 309 Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

- ☐ Le contrôle visuel après travaux de désamiantage,
- ☐ L'évaluation Périodique de l'état de conservation des MPCA,
- ☐ Le contrôle de la qualité de l'air, de la concentration en fibre d'amiante dans l'air ; mesure d'empoussièrement,
- ☐ Le Contrôle des VLEP, Plomb, Silice, Amiante,
- ☐ Le Dossier Technique Amiante DTA, le Repérage liste A et B , en ERP, en IGH, et tout autre site,
- ☐ Le diagnostic Monoxyde de Carbone,
- ☐ Le diagnostic et le conseil relatifs à la gestion des Produits, Equipements, Matériaux, et des Déchets issus de la démolition ou de la rénovation des bâtiments dans le cadre de la mise en place d'une économie circulaire (PEMD 2022),
- ☐ Le diagnostic de la pollution des sol,
- ☐ Fourniture et/ou pose de détecteurs de fumée (DAAF), et leur vérification
- ☐ Diagnostic Voiries -Amiante-HAP-Silice,
- ☐ Contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge selon spécification APSAD D19,
- ☐ Contrôle des installation et équipement incendie,
- ☐ Contrôle initial et périodique des installations d'électricité, de gaz, des engins de levage et de chantier,
- ☐ Le Diagnostic Technique Global (DTG), le Projet et son Plan Pluriannuel de Travaux (PPPT/PPT)
- ☐ Le Document d'Evaluation Unique des Risques d'Entreprise (DUER) pour le compte des syndic et gestionnaires d'immeuble,
- ☐ La réalisation de l'état descriptif de division, millième-tantième, ses diagnostics dont Loi SRU, et ses attestations,
- ☐ Le contrôle des travaux d'isolation des combles,
- ☐ L'état des risques et des pollutions, ceux liés à l'environnement pour les aléas naturels, miniers, ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution,
- ☐ Les Diagnostics de conformité de matériels de radio protection PCR,
- ☐ Missions d'Expert en Rénovation Energétique ERE,
- ☐ Le Diagnostic pour les missions de dépôt de Permis de Travaux, Etude de faisabilité pour le compte de promoteur immobilier,
- ☐ Les Fans Tests, Test par infiltrométrie des installations soumises à l'extinction automatique à Gaz IEAG, norme ISO 14520.
- ☐ L'Audit Environnemental et Energétique RE 2020, inclus les bâtiments existants,
- ☐ Le Conseil et l'Assistance Administrative, Juridique et Financière à la Rénovation Energétique des bâtiments.
- ☐ Le Diagnostic et le Contrôle des équipements et installations Sécurité Incendie (SSI),

DEMEURE EXCLUE TOUTE PRESTATION RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE, DE BUREAU D'ETUDES ET D'ACTIVITE RELEVANT D'UNE AUTRE PROFESSION REGLEMENTEE.

3/4

AXA France IARD S.A. au capital de 214 799 030 € 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 • AXA Assurances IARD Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance	
<u>Dont :</u>		
☐ Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance	NEANT
☐ Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance	380 €
☐ Dommages immatériels non consécutifs	150.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
☐ Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre	
<u>Autres garanties :</u>		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre	380 €
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1.500.000 € par année d'assurance dont 800.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance	400 € 400 €
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale		
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

La présente attestation est valable du 01/01/2026 au 31/12/2026 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume BORIE
Directeur Général Délégué



4/4

AXA France IARD S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 • AXA Assurances IARD Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

Certificat de Compétences



dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 13/11/2023 au 12/11/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Audit énergétique	Certificat valable Du 19/02/2025 au 18/08/2030	Décret n°2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L126.28-1 du Code de la Construction et de l'Habitation
Amiante avec mention	Certificat valable Du 20/06/2024 au 19/06/2031	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 23/06/2024 au 22/06/2031	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable Du 19/08/2023 au 18/08/2030	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 19/08/2023 au 18/08/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 19/08/2023 au 18/08/2030	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.

Date d'établissement le mercredi 18 février 2026

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version P 130126

LCC QUALIXPERT 17 rue des capucins - 81100 Castres
Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com
SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00026